



COMMUNIQUE

12-01-2024

Recensement de la population du 18 janvier au 24 février

La prochaine campagne de recensement de la population aura lieu à Besançon du 18 janvier au 24 février. Comme dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants, 8 % des adresses du territoire bisontin sont tirées au sort par l'INSEE pour être recensées. Les agents recenseurs, munis de leur carte officielle, se présenteront aux domiciles où ils remettront soit :

- Les documents nécessaires pour répondre au recensement : le-recensement-et-moi.fr
- Les questionnaires papier concernant le logement à recenser et les personnes qui y résident.

Les informations récoltées seront protégées et resteront confidentielles avant d'être remises à l'INSEE pour établir des statistiques. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France et dans chaque commune. De ces chiffres découlent notamment les dotations de l'État au budget des collectivités territoriales.

Il permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement, afin d'ajuster l'action publique locale aux besoins des populations :

- Décider des services et des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux) ;
- Préparer les programmes de rénovation des quartiers ;
- Déterminer les moyens de transports à développer.

Contacts

Élise AEBISCHER - Adjointe à la maire déléguée à la relation aux usagers, ressources humaines, égalité femmes-hommes

Mail : elise.aebischer@besancon.fr

Pierre GAINET - Chef du service Formalités-Élections, direction Relations avec les Usagers

Tél : 03 81 41 56 22 | 06 70 52 90 89 / Mail : pierre.gainet@besancon.fr

Contacts presse

Auriane CALVÉS

Cécile PRUDHOMME

06 33 67 25 23

06 84 37 60 09

auriane.calves@besancon.fr

cecile.prudhomme@besancon.fr